

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 04 mars 2015 à 14 heures 30

SMICVAL du LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille quinze, le quatre mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Date de la convocation : 26/02/2015

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais				Monsieur COURSEAUX		Monsieur BASTIDE	
Monsieur LACHAIZE		Monsieur MONTAUD		Madame LARRIEU		Monsieur MERCADIER	
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET		Monsieur PILARD		Monsieur TABONE	
CDC du Pays de St Aulaye				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART		Monsieur LAURET		Monsieur GALINEAU	
Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
CDC du Canton de Fronsac				Monsieur BROUDICHOX	X	Monsieur EMAUZY	
Monsieur BEC	X	Monsieur MARIEN		Monsieur MARTINERIE	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur COMBILLET	X	Madame EYHERAMONNO	X	CDC du Sud Libournais			
Madame REGIS	Ex	Madame AMOUROUX		Monsieur ROBIN (V/Pdt)	X	Madame LEMOINE	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Madame RIBES	X	Monsieur MALVILLE P.	
Monsieur BESSON	X	Madame PEYREFITTE		Madame SAGE	X	Monsieur MALVILLE F.	
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur DAVID	Ex	Monsieur GUILHEM	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ	X	CDC du Canton de Saint Savin			
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	EX	Monsieur RIMBAUD		Monsieur TROPHIME	X	Monsieur QUERION	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BOULAN		Madame DUMAS	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER		Monsieur HAPPERT		Monsieur BLAIN	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	Ex	Monsieur AUDINET	X	Monsieur LIMOUZI	Ex	Monsieur SAINQUANTIN	X
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	Ex	Monsieur MESPLEDE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Madame PICQ	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur MARTY		Monsieur CLUZEAU	X	Madame MOLBERT	
Monsieur D'ANGLADE		Madame CONTE-JAUBERT		CDC du Canton de Blaye			
Monsieur FOULHOX		Monsieur NADEAU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Madame GOUTTE	X	Monsieur MOURLOT	
CDC du Cubzaguais				Madame PELISSON	X	Monsieur MATHIA	
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Madame RICHEL		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur LAE	
Madame MONSEIGNE		Monsieur JEANNET		Monsieur CARREAU	X	Monsieur CORONAS	
Monsieur RAYNAL	X	Monsieur BRUN					

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Bourg				CDC de l'Estuaire			
Monsieur GRANCHERE	X	Monsieur BAQUE		Monsieur GANDRE (V/Pdt)	X	Monsieur RIGAL	
Monsieur BLANC	Ex	Madame LUCET		Monsieur BAILAN	X	Monsieur HENRIONNET	
Monsieur ARRIVE		Monsieur POUCHARD		Monsieur LABRIEUX		Monsieur NOEL	
Monsieur DEVESA	X	Monsieur JOLY	X	Monsieur BERNARD		Madame VERIT	

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur DAVID, Délégué de la Communauté de Communes du Sud Libournais a donné procuration à Monsieur ROBIN, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur RESENDE, Vice-Président du SMICVAL a donné procuration à Monsieur MAROIS, Président du SMICVAL

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde
Monsieur BOUDIE, Député de la Gironde
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne
Madame HARDY, Conseillère Générale de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)
Monsieur LHEUREUX, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 52 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 04 mars 2015, 36 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20150304-2015-015-DE
Date de télétransmission : 13/03/2015
Date de réception préfecture : 13/03/2015

DELIBERATION N° 2015 - 015

Objet : Modifications du régime indemnitaire du SMICVAL

Rapporteur : Madame GANTCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 26 janvier 1984,

Considérant que dans le cadre de la refonte du régime indemnitaire, le Comité Syndical a pris une délibération le 31 mars 2010 modifiée le 19 mai 2010 posant les principes d'attribution du régime indemnitaire.

Considérant qu'il est proposé de modifier cette délibération afin de la mettre en adéquation avec le tableau des effectifs modifié par la délibération du 19 novembre 2014.

Considérant que suite à la réussite, à l'examen professionnel d'Administrateur d'un des agents du SMICVAL et à la dernière modification du tableau des effectifs, il convient donc de mettre à jour la délibération du régime d'indemnitaire au profit des agents de ce cadre d'emploi.

Considérant qu'il est proposé de modifier le titre II « Primes et indemnités liées aux grades ou filières territoriales » et plus précisément son article 6 -1 comme suit :

Conformément aux dispositions des décrets n°2002-62 et 2002-63 du 14 janvier 2002 modifié, une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) est instaurée aux profits des agents du cadre d'emploi des administrateurs :

Les montants moyens annuels sont les suivants :

Grade	Montants annuels	Coefficient max
<i>Administrateur Hors Classe</i>	<i>4 468.20€</i>	<i>3</i>
<i>Administrateur</i>	<i>3 699.35€</i>	<i>3</i>

Il est donc proposé aux Membres du Comité Syndical de bien vouloir accepter la mise à jour du régime indemnitaire afin d'être en concordance avec le tableau des effectifs.

Après avoir pris connaissance des modifications proposées au régime indemnitaire du SMICVAL du Libournais Haute Gironde et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents (36 délégués présents, sur 52 délégués en exercice) dont 2 procurations, accepte la mise à jour du régime indemnitaire afin d'être en concordance avec le tableau des effectifs.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 04 mars 2015

Le Président,
Alain MAROIS
ST DENIS DE PILE
33910
05 57 55 89 79

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20150304-2015-015-DE
Date de télétransmission : 13/03/2015
Date de réception préfecture : 13/03/2015